

BUDGET PRIMITIF 2017

NOTE DE PRESENTATION

I - Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune de Bosc le hard.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 a été voté le 6 avril par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été réalisé par la commission des finances réunie le 6 mars. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- De mobiliser les subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

II - La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine),

Aux impôts locaux, aux dotations de l'Etat et diverses subventions.

Les recettes 2017 représentent 1 169 693 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses à caractère général, les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fournitures, les prestations de service, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 1 585 861 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

dépenses	montant	recettes	montant
Dépenses courantes	630925 €	Recettes des services	56 375 €
Dépenses de personnel	484 800 €	Impôts et taxes	629 890 €
Autres dépenses de gestion courante	263 296 €	Dotations participations	457 528 €
Dépenses financières	8 839 €	Recettes gestion courante	25 900€
Dépenses exceptionnelles	500 €	Total recettes réelles	1 169 693 €
Autres dépenses	100155 €	Ecritures d'ordre entre sections	8 165 €
Dépenses imprévues	97 346 €	Excédent brut reporté	865 070 €
Total dépenses réelles	1 585 861 €		
Ecritures d'ordre entre sections	73 054 €		
Virement à la section d'investissement	384 013 €		
Total général	2 042 928 €	Total général	2 042 928 €

c) La fiscalité

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2017 :

- **Concernant les ménages**

- Taxe d'habitation : 20.93 %
- Taxe foncière sur le bâti : 22.06 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 31.88 %

- **Concernant les entreprises**

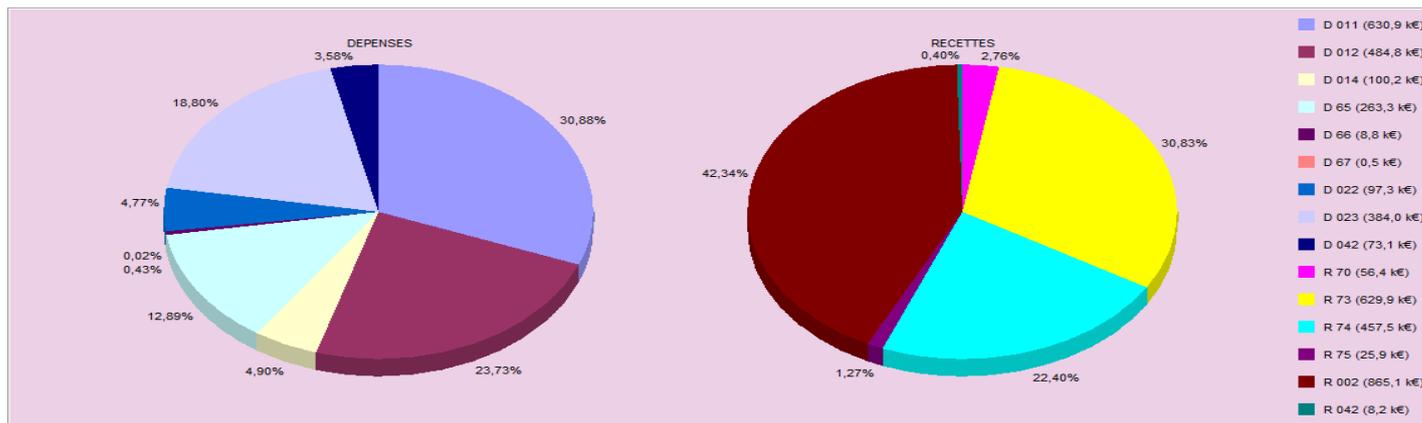
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 15.77 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 517 365 €

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèveront à 457 528 €

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - Commune de BOSC LE HARD - BP - 2017



65	Autres charges de gestion courante	263 296,00
66	Charges financières	8 839,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
022	Dépenses imprévues	97 346,00
023	Virement à la section d'investissement	384 013,22
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 053,82
	TOTAL DEPENSES	2 042 928,04

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	56 375,00
73	Impôts et taxes	629 890,00
74	Dotations, subventions et participations	457 528,00
75	Autres produits de gestion courante	25 900,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	865 069,94
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 165,10
	TOTAL RECETTES	2 042 928,04

III - La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement retrace les projets de la commune à moyen et à long terme.

Les dépenses d'investissement faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment d'acquisition de mobiliers, de matériel informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les recettes, soit deux types de recettes, les recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

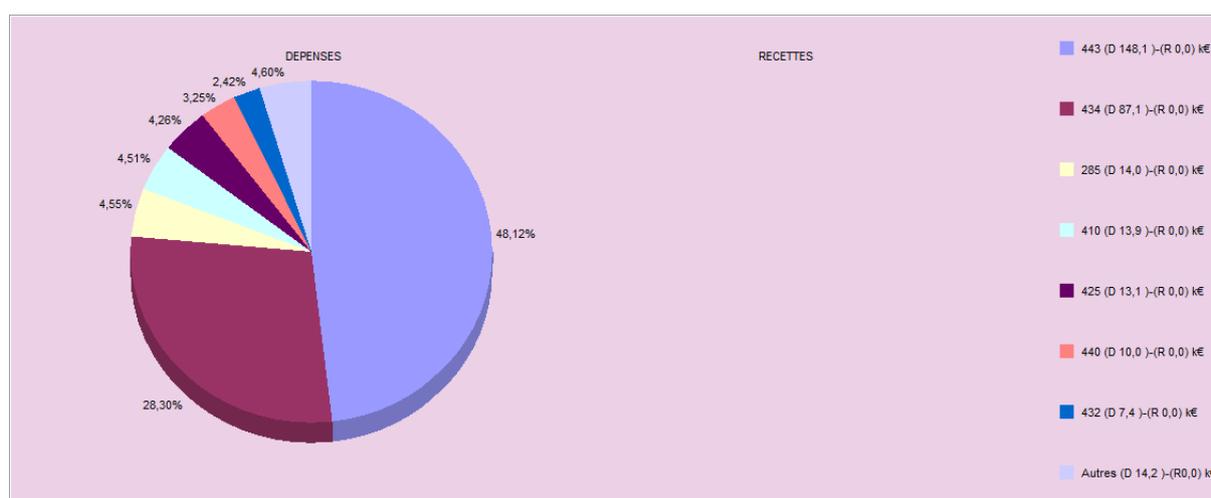
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement emprunts	31 387 €	Virement de section de fonctionnement	384 013 €
Travaux bâtiments	283 129 €	FCTVA	34 250 €
Travaux voirie	5 900 €	Réserves (cte 1068)	295 172 €
Acquisition terrain	12 907 €	Immobilisations incorporelles	11 316 €
Autres dépenses	14 339 €	Taxe aménagement	10 000 €
Mobilier + matériel	113 900 €	dotation parlementaire	2 000 €
Installations techniques	44 906 €	Produits des écritures d'ordre	73 054 €
Ecritures d'ordre	8 165 €	Report excédent investissement	12 622 €
Restes à réaliser	307 794 €		
Total général	822 427 €	Total général	822 427 €

c) Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- Agrandissement du terrain de football : 100 000 €
- Réfection de la salle des loisirs : 343 437 €
- Matériel numérique pour deux classes à l'école : 8 444 €
- Réfrigérateurs à la cantine : 3 012 €
- Stores à la cantine : 1 650 €
- Logiciels : 2 239 €
- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux : 30 256 €
- Remplacements de poteaux incendie : 7 872 €
- Acquisition de mobilier urbain pour le parc de jeux : 6 084 €
- Fonds de concours pour travaux de voirie communauté de communes Inter Caux Vexin : 5 900 €
- Remplacement chaudière : 13 000 €
- Travaux voirie : 183 128. 94 €
- Chariot de service pour la cantine : 956 €
- Jeux récréatifs au groupe scolaire : 3 649 €

IV – Les données synthétiques du budget

Les restes à réaliser de 2016 en investissement s'élève à 307 794. 15 €



Opérations d'investissement (restes à réaliser 2016) à reporter en 2017		
	Désignation	Dépenses
443	REFECTION SALLE DES LOISIRS	148 119,00
434	AGRANDISSEMENT DU TERRAIN DE FOOT	87 093,00
285	PLAN LOCAL D'URBANISME	13 996,00
410	REFECTION DES TROTTOIRS RUE SIRE DE BOSC ROHARD	13 880,00
425	TRAVAUX ECONOMIE ENERGIE GROUPE SCOLAIRE	13 097,45
440	SECURITE ROUTIERE	10 000,00
432	RENOVATION DE VITRAUX A L'EGLISE	7 440,21
	Autres opérations d'équipement	14 168,49
	Total équipement	307 794,15
	Op.financ. (pour mémoire)	0,00
	Total	307 794,15

a) Etat de la dette

TABLEAU DES ANNUITES D'EMPRUNTS DE 2017 A 2020

Emprunts	Annuités pour l'exercice 2017	Annuités pour l'exercice 2018	Annuités pour l'exercice 2019	Annuités pour l'exercice 2020
REHABILITATION PETIT-CHATEAU	8 455,65	8 466,55	0,00	0,00
Extension du restaurant scolaire	12 435,27	12 435,27	12 435,27	12 435,27
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT GARDERIE	4 179,71	4 179,71	4 179,71	4 179,71
ACQUISITION LA BOLHARDAISE	13 152,32	13 152,32	13 152,32	13 152,32
TOTAL	38 222,95	38 233,85	29 767,30	29 767,30

Fait à Bosc le Hard,
Le 16 avril 2017

Le Maire,
Philippe VINCENT